

CONDITIONS GENERALES EASYMOVIE

Version en date du 15 octobre 2018

Si le client identifié dans les Conditions Particulières (le « **Client** ») est situé aux Etats-Unis, les présentes conditions générales (les « **Conditions Générales** ») sont conclues entre la société EasyMovie, 833 Broadway, New York, NY 10003 et le Client.

Si le Client est situé en dehors des Etats-Unis, les Conditions Générales sont conclues entre My Easy Movie, société par actions simplifiée au capital de 58 380 euros, inscrite au RCS de Paris sous le numéro 791 945 801, dont le siège social est situé 92 rue Réaumur 75002 Paris et le Client.

EasyMovie et MyEasyMovie sont identifiées ensemble dans ces Conditions Générales par « **EasyMovie** ».

Article 1. Définitions

Tous les termes ci-après définis commençant par une majuscule sont utilisés avec le sens suivant :

« **Administrateur** » : désigne l'Utilisateur identifié pour être en charge de l'administration de la Plateforme EasyMovie.

« **Application EasyMovie** » : désigne l'application développée et éditée par EasyMovie (comprenant les mises à jour, évolutions et correctifs livrés par EasyMovie).

« **Conditions Particulières** » : désigne les bons de commande émis par le Client et validés expressément par EasyMovie ou les devis émis par EasyMovie et acceptés par le Client.

« **Contrat** » : désigne les Conditions Générales, les Conditions Particulières et les éventuels avenants conclus entre EasyMovie et le Client.

« **Contenus** » : désignent toutes les informations, données, vidéos, photographies, images et sons que le Client souhaite diffuser dans une Vidéo.

« **Paramétrages Client** » : désigne les paramétrages de la Plateforme EasyMovie ou le développement de fonctionnalités effectués par EasyMovie pour les besoins du Client conformément aux Conditions Particulières.

« **Plateforme EasyMovie** » : désigne la plateforme développée par EasyMovie (comprenant les Paramétrages Client, mises à jour, évolutions et correctifs livrés par EasyMovie), hébergée sur le Serveur et permettant au Client d'utiliser l'Application EasyMovie et les Services conformément au Contrat.

« **Serveur** » : désigne le serveur situé en Irlande, exploité par EasyMovie, sur lequel sont déployées l'Application EasyMovie et la Plateforme EasyMovie, et permettant la fourniture des Services.

« **Services** » : désignent les services fournis par EasyMovie et décrits dans les Conditions Particulières.

« **Titres de Musique Premium** » : désigne les titres de musique mis à la disposition du Client par EasyMovie, pouvant être synchronisés et utilisés avec les Vidéos réalisées via l'Application EasyMovie conformément à l'article 5.2 des Conditions Générales et en contrepartie du paiement de la redevance définie dans les Conditions Particulières ou dans l'Application EasyMovie.

« **Titres de Musique Libre de Droit** » : désigne les titres de musique mis à la disposition du Client par EasyMovie à titre gratuit et pouvant être utilisées dans les Vidéos réalisées via l'Application EasyMovie conformément à l'article 5.2 des Conditions Générales.

« **Utilisateur** » : désigne une personne autorisée par le Client à utiliser l'Application EasyMovie, la Plateforme EasyMovie et les Services.

« **Vidéo** » : désigne le résultat obtenu par le montage effectué via l'Application EasyMovie ou par EasyMovie, selon le cas, à partir des Contenus du Client.

Article 2. Objet

L'objet du Contrat est de définir les conditions dans lesquelles EasyMovie autorise le Client à utiliser l'Application EasyMovie, la Plateforme EasyMovie et ses Services. Le Client s'engage à respecter et à faire respecter le Contrat par ses Utilisateurs et Administrateurs pendant toute la durée du Contrat.

Toute prestation et offre de EasyMovie s'effectuent exclusivement sur la base du Contrat, à l'exclusion des conditions générales du Client. EasyMovie se réserve le droit, à tout moment, de modifier, changer ou mettre à jour périodiquement les Conditions Générales. Le Client doit accepter la version modifiée des Conditions Générales avant toutes commandes de Services ultérieures confiées à EasyMovie. Les Conditions Générales prévalent sur les conditions de licence de contenus d'Apple ou de Google.

Article 3. Durée – résiliation

Le Contrat prend effet à la date d'acceptation des Conditions Générales et des Conditions Particulières par le Client ou à la date indiquée dans les Conditions Particulières, le cas échéant (la « **Date Effective** »).

Si le Client souscrit à un package de Vidéos, le Contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois. Le Contrat pourra être renouvelé en cas de commande par le Client d'un nouveau package de Vidéos. Le Client est informé et accepte que le package de Vidéos a une durée de validité de douze (12) mois. Au terme de cette période de douze (12) mois, les crédits non utilisés ne seront pas remboursés et ne pourront pas être reportés sur une nouvelle période.

Si le Client souscrit à une licence d'utilisation pour un nombre de Vidéos illimités, le Contrat sera conclu pour une durée de douze (12) mois à compter de la Date Effective, sauf stipulation expresse contraire figurant dans les Conditions Particulières. Le Contrat sera ensuite tacitement prorogé pour des périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation à l'initiative de l'une des parties moyennant le respect d'un préavis de trois (3) mois avant la date d'échéance de la période contractuelle en cours par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si le Client souscrit à une licence mensuelle, sans engagement, pour l'utilisation pour un nombre de Vidéos illimités, le Contrat sera conclu pour une durée de trente (30) jours à compter de la Date Effective, sauf stipulation expresse contraire figurant dans les Conditions Particulières. Le Contrat sera ensuite tacitement prorogé pour des périodes successives de trente (30) jours, sauf dénonciation à l'initiative de l'une des parties moyennant le respect d'un préavis de quinze (15) jours avant la date d'échéance de la période contractuelle en cours par email à l'adresse billing@easy.movie

Chacune des parties pourra résilier le Contrat, de plein droit, sans formalités judiciaires, sans préjudice de toutes demandes de dommages-intérêts, en cas de manquement de l'autre partie à l'une de ses obligations au titre du Contrat, s'il n'a pas été remédié à ce manquement par la partie défaillante dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification écrite de ce manquement qui lui aura été faite par l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 4. Conditions financières

Prenant en compte les conditions particulières d'utilisation de l'Application EasyMovie par le Client et les Utilisateurs, les parties ont convenu de déroger aux conditions générales de services d'Apple ou de Google, suivant le cas. Les modalités financières applicables sont définies dans les Conditions Particulières ou dans l'Application EasyMovie.

Sauf stipulations contraires dans les Conditions Particulières, le Client s'engage à payer l'intégralité des sommes dues au titre des Services au jour de la commande.

En cas de non-paiement à échéance, EasyMovie pourra appliquer de plein droit et sans mise en demeure préalable des pénalités de retard, calculés sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Une indemnité d'un montant minimum de 40 euros/50 dollars pour frais de recouvrement.

Article 5. Conditions de licence

5.1 Conditions d'utilisation de l'Application EasyMovie et de la Plateforme EasyMovie

L'Application EasyMovie et la Plateforme EasyMovie ainsi que tous les éléments les composant (tels que les marques, logos, programmes informatiques, charte graphique, images, textes) sont la propriété exclusive de EasyMovie ou lui ont été concédés. EasyMovie pourra être amenée à développer des Paramétrages Client qui restent en tout état de cause la propriété de EasyMovie. Le Contrat n'emporte aucune cession de droit de propriété intellectuelle d'aucune sorte sur les éléments appartenant à EasyMovie. Le Client s'interdit de porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle de EasyMovie.

En contrepartie du paiement des redevances, EasyMovie concède au Client un droit non-exclusif, personnel, incessible, non-transférable, d'utiliser l'Application EasyMovie et la Plateforme EasyMovie, pour le monde entier et pour la durée du Contrat, aux seules fins d'utiliser l'Application EasyMovie et les Services, dans les conditions et limites spécifiées au Contrat. Le droit d'utiliser l'Application EasyMovie comprend le droit de l'installer sur un smartphone et d'utiliser les fonctionnalités proposées par l'Application EasyMovie. Le Client est informé que l'Application EasyMovie est compatible avec la version en cours et les deux (2) versions précédentes des systèmes d'exploitation des smartphones et des navigateurs Internet.

En tout état de cause, le Client n'est pas autorisé à :

- effectuer de copie de ou reproduire tout ou partie de l'Application EasyMovie et/ou de la Plateforme EasyMovie, de quelque façon que ce soit ;
- modifier, améliorer, traduire, adapter ou arranger l'Application EasyMovie et/ou la Plateforme EasyMovie, ni à créer des œuvres dérivées à partir de tout ou partie de l'Application EasyMovie et/ou de la Plateforme EasyMovie, de quelque manière que ce soit ;
- mettre l'Application EasyMovie et/ou de la Plateforme EasyMovie sur le marché, les distribuer, les louer, les prêter ou concéder des sous-licences, à titre gratuit ou onéreux, et par tout procédé ;
- corriger les erreurs de tout ou partie de l'Application EasyMovie et/ou de la Plateforme EasyMovie ;
- réaliser plus d'une (1) copie de sauvegarde de l'Application EasyMovie ;
- décompiler ou effectuer une ingénierie inverse de tout ou partie de l'Application EasyMovie, notamment à des fins d'interopérabilité sans avoir préalablement demandé à EasyMovie les informations nécessaires à l'interopérabilité.

Nonobstant ce qui précède, le Client pourra autoriser les Utilisateurs à utiliser l'Application EasyMovie et la Plateforme EasyMovie, aux seules fins d'utiliser les Services, dans les conditions et limites spécifiées aux Conditions Particulières, dans le cadre d'une sous-licence non-exclusive, personnelle, non-transférable et non-cessible.

EasyMovie dispose du droit de procéder à un contrôle du nombre de comptes d'Utilisateurs et/ou d'Administrateurs créés par le Client aux fins de s'assurer que le nombre de comptes créés n'est pas supérieur au nombre de licences acquises auprès de EasyMovie. Dans ce cadre, le Client s'engage à générer un rapport comprenant le nombre d'utilisateurs réel dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la demande écrite de EasyMovie. Lorsque le nombre d'utilisateurs réel

est supérieur au nombre d'Utilisateurs, le Client s'engage à régulariser la situation et à commander des licences complémentaires.

L'Application EasyMovie contient le logiciel open source MySQL (<https://github.com/mysql/mysql-server>) distribué sous licence GPL.

5.2 Conditions d'utilisation des Titres de Musique Premium et des Titres de Musique Libre de Droit

EasyMovie met à la disposition du Client des Titres de Musique Premium et des Titres de Musique Libre de Droit pour être intégrés et synchronisés avec les Vidéos. Le Client devra faire le nécessaire auprès des auteurs et ayant-droits pour obtenir le droit d'utiliser et de diffuser dans ses Vidéos des sons ou des musiques autres que des Titres de Musique Premium et des Titres de Musique Libre de Droit.

Pendant une durée d'un (1) an à compter de leur date d'achat, les Titres de Musique Premium pourront être synchronisés par le Client avec des Vidéos réalisées via l'Application EasyMovie, plusieurs fois et dans le monde entier. Une fois synchronisés avec des Vidéos, les Titres de Musique Premium pourront être diffusés par le Client avec ces Vidéos, pour la durée de protection légale au titre du droit d'auteur, pour des utilisations institutionnelles en interne et en externe pour tous médias (à l'exclusion de la télévision et de la radio), pour le monde entier et sans qu'aucune rémunération additionnelle soit due par le Client.

Article 6. Fourniture de Services

EasyMovie s'engage à fournir les Services au titre d'une obligation de moyens et dans les délais convenus dans les Conditions Particulières. Le Client est informé et accepte que EasyMovie ne concède aucune garantie quant aux résultats obtenus à partir des Contenus du Client, et notamment quant à la qualité, la visibilité ou encore la pertinence des Contenus, notamment pour les Services de réalisation et de montage de Vidéos fournis par EasyMovie.

En cas de Services de montage fournis par EasyMovie, ils feront l'objet d'une procédure de validation entre les parties qui pourra consister en un maximum de deux (2) aller-retours de modifications. Sauf stipulations contraires dans les Conditions Particulières, EasyMovie procèdera aux modifications (i) pour la première version de la Vidéo dans un délai de soixante-douze (72) heures ouvrées à compter de la réception des demandes du Client et (ii) pour la deuxième version de la Vidéo dans un délai de quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de la réception des demandes du Client. En cas de demande de modifications supplémentaires, tout nouvel aller-retour sera facturé 49 euros/59 dollars HT au Client par EasyMovie, sauf stipulations contraires dans les Conditions Particulières. Le choix de la publication automatique de la Vidéo ou le téléchargement de la Vidéo par le Client valent acceptation de la dernière version de la Vidéo présentée par EasyMovie sur la plateforme de validation.

Le Client est informé et accepte que certains Services pourront être fournis par EasyMovie et/ou par ses sous-traitants situés en Tunisie.

Article 7. Propriété intellectuelle

Le Client est et reste titulaire des droits sur l'ensemble des Contenus et des Vidéos. En cas de commande de Services à EasyMovie, le Client concède à EasyMovie le droit non-transférable et non-exclusif de reproduire, modifier, adapter et traduire tout ou partie des Contenus pour les seuls besoins du Client, pour la durée du Contrat et pour le monde entier. Le Client accepte que les modifications apportées aux Contenus par EasyMovie pour les besoins de la Vidéo ne portent pas atteinte à l'intégrité desdits Contenus.

Il est convenu entre les parties que le Client est titulaire de l'ensemble des droits patrimoniaux sur les Vidéos, pour le monde entier et pour la durée des droits de propriété intellectuelle. Le Client est ainsi libre d'exploiter, de reproduire, de diffuser, de céder ou encore de transférer les Vidéos sur tout support, par tous moyens, à titre gratuit ou onéreux, dans le monde entier et pour la durée légale de protection des droits de propriété intellectuelle.

Le Client autorise EasyMovie à utiliser tout ou partie de ses Vidéos à des fins de communications promotionnelles et de publicité, sur tout support, dans le monde entier et pour la durée de protection légale au titre du droit d'auteur, sous réserve d'en informer préalablement le Client par écrit. En cas de refus du Client ou de demande de modifications, le Client devra le notifier par écrit à EasyMovie dans un délai de cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception de la notification de EasyMovie. En tout état de cause, le Client garantit disposer de l'ensemble des droits sur les Vidéos concernées pour autoriser une utilisation par EasyMovie conformément au présent article et garantit EasyMovie contre tout recours de tiers du fait de l'utilisation des Vidéos conformément au présent article et quel que soit le fondement.

Article 8. Garanties quant aux Contenus

L'Application EasyMovie propose des outils permettant de créer et de monter des Vidéos. Le Client garantit qu'il dispose de l'ensemble des droits nécessaires sur les Contenus pour créer les montages, utiliser les Contenus et diffuser les Vidéos. En particulier, le Client garantit que les Contenus et les Vidéos :

- ne portent pas atteinte aux droits des tiers, et en particulier ne portent pas atteinte à la vie privée, à l'intimité de la vie privée ou au droit à l'image des personnes ;
- ne sont pas à caractère diffamatoire ou injurieux, outrancier, mensonger ou calomnieux à l'égard de tiers, personne physique ou morale ;
- ne constituent pas un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme ;
- n'incitent pas à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ;
- ne contiennent pas de virus, vers, chevaux de Troie ou tout dossier, programme informatique de nature à interrompre, détruire ou limiter les fonctionnalités de l'Application EasyMovie et/ou de la Plateforme EasyMovie ;
- ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs, et ne sont notamment pas susceptibles de faire l'objet de poursuites et de condamnations pénales ;
- sont conformes aux dispositions légales applicables.

Le Client garantit EasyMovie contre toute demande, action ou réclamation de tiers (en ce compris les salariés du Client ou de EasyMovie) du fait de l'utilisation de Contenus contraires au présent article dans une Vidéo. En outre, EasyMovie se réserve le droit de refuser certains Contenus qu'elle considère susceptibles de porter atteinte aux dispositions du présent article.

Article 9. Garanties de l'Application EasyMovie

Si le Client est un consommateur domicilié dans l'un des Etats membres de l'Union européenne, EasyMovie est tenue des défauts de conformité de l'Application EasyMovie et de la Plateforme EasyMovie au contrat et des défauts cachés du produit vendu.

Lorsque le consommateur agit en garantie légale de conformité :

- il bénéficie d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du(s) produit(s) pour agir ;
- il peut choisir entre la réparation et le remplacement du produit, sous réserve des conditions de coûts prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation français ;
- il est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du produit durant les vingt-quatre (24) mois suivant la délivrance du produit ;
- et la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

Le consommateur peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil français (le produit vendu est impropre à l'usage auquel on le destine ou le vice diminue tellement l'usage que le client ne l'aurait pas acquis ou n'en aurait donné qu'un moindre prix) et dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

9.1 Garantie légale de conformité (articles L. 217-4 et suivants du Code de la consommation français) :

Si le Client est un consommateur, il bénéficie de la garantie légale de conformité.

L'article L. 217-4 du Code de la consommation français dispose que : « *Le vendeur livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.* »

L'article L. 217-5 du Code de la consommation français dispose que : « *Le bien est conforme au contrat :*

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »

L'article L. 217-12 du Code de la consommation français dispose que :

« *L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.* »

9.2 Garantie légale relative aux vices cachés (articles 1641 et suivants du Code civil français) :

L'article 1641 du Code civil français dispose que : « *Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.* »

Le premier alinéa de l'article 1648 du Code civil français dispose que : « *L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.* »

Le Client consommateur est invité à contacter le Service Client de EasyMovie pour connaître les modalités de remboursement lorsqu'il exerce l'une de ces garanties.

En tout état de cause, les dispositions ci-dessus ne le privent pas de son droit de rétractation, conformément aux conditions générales des services d'Apple ou de Google, suivant le cas.

Article 10 - Protection des données personnelles

EasyMovie procède au traitement des données personnelles communiquées par le Client, les Utilisateurs et les Administrateurs, en qualité de responsable de traitement, conformément à la politique de confidentialité des données accessible à : <https://www.easy.movie/fr/confidentialite>.

EasyMovie agit également comme sous-traitant du Client pour le traitement de données personnelles, conformément à l'accord sur le traitement des données personnelles figurant en annexe.

Article 11 – Responsabilité

A l'exception des garanties expressément mentionnées dans le Contrat, tous les Services sont fournis « en l'état » et EasyMovie. EasyMovie ne consent aucune autre garantie, qu'elle soit expresse ou tacite, légale ou autre, et en particulier EasyMovie ne consent aucune garantie implicite de qualité marchande, d'adaptation à un usage

particulier, de propriété ou d'absence de contrefaçon, et toutes autres garanties s'inférant de rapports d'affaires ou de pratiques commerciales. A l'exception des garanties expressément mentionnées dans le Contrat, EasyMovie ne consent aucune autre garantie que les Services ou les résultats obtenus par leur utilisation, seront conformes aux attentes du Client, fonctionneront sans interruption, atteindront un résultat attendu, seront compatibles ou fonctionneront avec des logiciels, systèmes ou autres services ou seront sécurisés, exacts, complets, sans codes nuisibles ou sans erreur. EasyMovie ne peut en aucun cas être tenue responsable d'un problème de connexion Internet, d'une perte de réseau, de la non-réception d'une newsletter, de la maintenance ou d'autres restrictions ou impossibilités d'accès à l'Application EasyMovie et/ou à la Plateforme EasyMovie.

EasyMovie ne peut non plus être tenue responsable de la non-réception de renseignements en cas d'erreur de la part du Client et/ou de ses Utilisateurs, qu'elle soit délibérée ou non, dans la fourniture des coordonnées personnelles aux fins de l'inscription et/ou de l'utilisation des Services.

EasyMovie n'est responsable que des dommages directs qui sont causés au Client en cas de violation de ses obligations contractuelles, conformément aux dispositions légales.

Conformément à l'article L. 221-15 du Code de la consommation, EasyMovie ne peut être tenue responsable vis-à-vis du Client consommateur en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du Contrat imputable au comportement du Client, à un fait imprévisible ou insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure.

Si le Client est un professionnel, en cas de violation de ses obligations contractuelles par EasyMovie, EasyMovie n'est responsable que des dommages directs dans la limite du montant payé par le Client au titre du Service concerné. EasyMovie ne verra en aucun cas engager sa responsabilité en cas de perte de données, perte de revenus, perte de bénéfices, perte de chance ou perte de clientèle ou atteinte à l'image du fait des Services fournis par EasyMovie.

Le Client ne pourra mettre en jeu la responsabilité de EasyMovie, que pendant un délai de six (6) mois à compter de la survenance du manquement en cause.

Les parties ne pourront pas être tenues responsables d'un manquement à l'une quelconque de leurs obligations au titre du Contrat qui résulterait de la survenance d'un événement de force majeure. Les événements de force majeure sont notamment les grèves ou conflits sociaux, le gel de tous les moyens de transport ou d'approvisionnement, les séismes, incendies, tempêtes, inondations, pannes d'électricité, guerres, attentats, émeutes, instabilités politiques, pannes de télécommunications ainsi que tous les cas de force majeure remplissant les critères admis par la jurisprudence des tribunaux français.

Article 12. Confidentialité

EasyMovie s'engage à maintenir strictement confidentiels toutes les informations et Contenus communiqués par le Client dans le cadre de l'exécution du Contrat. EasyMovie s'engage en particulier à ne divulguer aucune information confidentielle du Client à un tiers, à l'exception de ses avocats, de ses salariés et de ses éventuels sous-traitants si cette divulgation est nécessaire à la réalisation des Services. L'obligation de confidentialité s'applique pendant toute la durée du Contrat.

La présente obligation de confidentialité ne s'applique pas à la partie des informations qui :

- (i) étaient dans le domaine public ou publiquement connues au moment de leur divulgation à EasyMovie ;
- (ii) sont tombées ou tomberont dans le domaine public après leur divulgation à EasyMovie par le Client sans que cela soit imputable à quelque acte ou omission de la part de cette dernière ;

(iii) ont été obtenues licitement par EasyMovie préalablement à la divulgation par le Client ; ou

(iv) sont développées de manière indépendante par EasyMovie sans utilisation de, ni référence aux informations divulguées par le Client.

Article 13. Divers

13.1. Toutes les notifications du Client relatives au Contrat devront être effectuées par écrit et pourront être adressées à EasyMovie par email (admin@easy.movie) ou par courrier : EasyMovie – 92 Rue Réaumur – 75002 Paris (pour le Client situé en dehors des Etats-Unis) ou EasyMovie 833 Broadway, New York, NY 10003 (pour le Client situé aux Etats-Unis).

13.2. Le Client accepte que toutes les correspondances et/ou communication et/ou transmission d'information ayant lieu avec EasyMovie par voie électronique sont présumées avoir la même force probante qu'un écrit sur support papier.

13.3. Le Client accepte d'être cité en référence dans les propositions commerciales, les documents marketing et le site internet de EasyMovie et que EasyMovie reproduise son logo en lien avec cette communication. EasyMovie pourra rédiger un communiqué de presse et une étude de cas qui, après validation par le Client, pourra être diffusé par EasyMovie pour les besoins de sa communication.

13.4. Aucune stipulation dans le Contrat ne crée un accord de partenariat, un mandat, un lien de subordination ou une joint-venture entre les parties.

13.5. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans le Contrat ne saurait être interprété comme une renonciation à l'obligation en cause.

13.6. Si l'une quelconque des stipulations du Contrat s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres stipulations.

13.7. Le Contrat est conclu *intuitu personae*. En conséquence, aucune des parties ne peut en aucun cas transférer à un tiers le bénéfice du Contrat sans l'accord préalable et écrit de l'autre Partie. Nonobstant ce qui précède, le Contrat est librement cessible ou transférable à toute entité dans le cadre notamment d'une fusion, scission, acquisition, apport partiel d'actifs et plus généralement d'une opération de restructuration, sous réserve d'informer par écrit le Client de la réalisation dudit transfert.

13.8. Si le Client est situé en dehors des Etats-Unis, le Contrat est régi par le droit français. Sauf disposition légale contraire, en cas de litige entre les parties portant sur la formation, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation du Contrat, il est attribué compétence aux tribunaux dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires par voie de référé ou requête.

Si le Client est situé aux Etats-Unis, le Contrat est régi par le droit de l'Etat de New York. Sauf disposition légale contraire, en cas de litige entre les parties portant sur la formation, l'interprétation, l'exécution et/ou la résiliation du Contrat, il est attribué compétence aux tribunaux de New York County, New York, nonobstant pluralité de défendeur ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou les procédures conservatoires par voie de référé ou requête

13.9. En cas de contestation, si le Client est un consommateur domicilié en France, le Client consommateur peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends.

